Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260907-D2026_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-82

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six
Le 7 Septembre
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Septembre 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, M. GUENEGO, Mme GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, MM. ALONSO, MOESSARD, Mmes LAUNAY, LEBEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD, ROBERT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BOCENO, M. DANIEL

SECRÉTAIRE : M. Bertrand DAVID

Madame BOCENO a donné pouvoir à Madame GUIHO

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE MOYENS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS DU CDG 56

Considérant les dispositions de l'article L.452-39 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés à un Centre de gestion peuvent bénéficier, à leur demande, d'un ensemble de missions d'appui à la gestion des ressources humaines constituant un bloc de prestations indivisible.
Considérant que ces missions comprennent :
- Le secrétariat des conseils médicaux
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Une assistance à la fiabilisation des comptes.

Considérant que ces missions donnent entière satisfaction ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **de confier** dès 2027 par convention au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan les missions précitées ci-dessus et prévues à la convention cadre de moyens d'accès aux services facultatifs du CDG56
- **d'autoriser** le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON